

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° 2008-8-1-21  
Séance du vendredi 4 juillet 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A ALTKIRCH QUARTIER PLESSIER

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation du service social territorialisé pour les personnes handicapées - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - signée le 2 février 2007 entre le Département du Haut-Rhin et l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de HIRSINGUE,
- VU l'avis sur la valeur locative émis par France Domaine en date du 12 février 2008 sous référence 2008-062L/0036,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit au profit du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale d'ALTKIRCH de locaux départementaux meublés d'une valeur locative de 4 600 € par an,
- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention du 2 février 2007, à conclure entre le Département du Haut-Rhin et l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de HIRSINGUE pour formaliser la mise à disposition de ces locaux ;
- AUTORISE la signature de cet avenant, dont le projet est annexé au rapport.

LE PRESIDENT  
Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions